



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 45906

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la revalorisation des pensions des professeurs retraités de lycée professionnel du 1er grade (PLP1), suite à l'intégration de l'ensemble des actifs PLP1 dans le grade PLP2, mesure dont le financement est inscrit dans la loi de finances pour l'an 2000. Les anciens enseignants des lycées techniques qui ont quitté la vie active avec le grade PLP1 peuvent prétendre aujourd'hui à l'assimilation au grade PLP2, mais souhaiteraient bénéficier des mêmes règles de reclassement que celles des professeurs à ce jour en activité, c'est-à-dire avec reconstitution de carrière suivant le principe d'égalité de traitement dans la fonction publique. Il lui demande donc selon quelles modalités les retraités PLP1 seront assimilés dans le grade PLP2.

Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP1 actifs dans le grade de PLP2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettront l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP1 retraités et de celles des personnes bénéficiaires d'un droit à réversion, à celles des PLP2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude. Elles nécessiteront, en tout état de cause, d'être soumises à la concertation interministérielle. A ce sujet, il convient de souligner qu'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité. En effet, le Conseil d'Etat considère que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que des dispositions différentes soient appliquées en la matière aux personnels, selon qu'ils sont en activité ou retraités.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45906

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2797

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4158